

vif en séance publique sur ce dernier point, l'extrême gauche se montrant dès à présent hostile à la solution proposée.

La circulaire envoyée à la date du 30 avril dernier, par le directeur général de l'enregistrement à ses subordonnés dans les départements, à l'effet de lui adresser dans le plus bref délai possible des renseignements sur les mutations opérées dans la propriété des biens meubles et immeubles possédés à un titre quelconque par les congrégations religieuses non autorisées, est en pleine voie d'exécution. Il résulte des lettres reçues de province que l'enquête se poursuit avec le concours des autorités dans les maisons religieuses et dans les cercles catholiques. Les questions posées sont généralement celles-ci : « Quel est ici le supérieur ? Quel est ici le président ? Quel est le nombre des affiliés ? »

Partout, il y a refus de répondre à la dernière de ces questions, qui a évidemment pour but de connaître si les établissements religieux ont des membres étrangers.

Le *Sicéle* nous apprend que ces recherches ont pour but de provoquer l'annulation de toutes les ventes, donations, substitutions ou baux qui auraient été effectués en vue d'éviter les conséquences de l'exécution des décrets du 29 mars. On s'en doutait bien un peu, mais personne ne supposera les intéressés assez naïfs pour ne s'être pas mis en mesure bien avant le commencement de l'année, de façon à déjouer toutes les persécutions. D'ailleurs, est-ce que depuis tantôt deux ans qu'il est question de les expulser, soit au moyen de l'article 7, soit en vertu des lois existantes, ils n'étaient pas suffisamment avertis ?

Vous avez sans doute remarqué, comme tout le monde ici, la persistance des démentis officiels à l'endroit de l'attitude prêtée à M. Waddington à Rome par certaines correspondances. Ne croyez pas que ces démentis visent seulement la mission attribuée à l'ancien ministre des affaires étrangères auprès du Vatican au sujet des congrégations non autorisées, leur principal objectif était évidemment le jugement sévère qu'aurait exprimé M. Waddington sur l'ingérence continuelle et fatigante du président de la Chambre dans tous les détails du Gouvernement. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces assertions ont porté coup au Palais-Bourbon, et il n'est pas invraisemblable qu'elles aient réagi sur l'humeur du président de la Chambre, qui n'a jamais été aussi irritabile que dans ces derniers temps.

Je crois, d'ailleurs, que si M. Waddington a parlé comme on le prétend, il n'a pas fait preuve de discernement. La dictature irresponsable de M. Gambetta ne date pas, en effet, d'aujourd'hui, elle se manifestait tout aussi bien sous le précédent cabinet, et pour quoi l'ancien président du Conseil actuellement si clairvoyant, était-il si aveugle lorsqu'il avait la direction officielle des affaires ? S'il avait réagi alors, comme c'était son devoir, contre cette situation aussi dangereuse qu'inconstitutionnelle, il eût peut-être arrêté le mal et nous n'en serions pas où nous en sommes.

Je ne me trompais pas en supposant hier que la résignation des feuilles communardes à la suite de la note de l'*Officiel* relative à la manifestation projetée pour le 23 n'était qu'apparente. Aujourd'hui que, par suite du refus de la majorité de mettre à l'ordre du jour la proposition Lenglé, elles n'ont plus rien à ménager, elles jettent hardiment le masque.

Cette note, qui nous transporte du coup à Varsovie, en plein consulat de Mourawieff, s'écrie l'*Egalité*, alors qu'il était interdit aux Polonais de pleurer leurs pendus, cette note a un défaut plus grave : c'est d'avoir déjà servi, et contre ses auteurs d'aujourd'hui. C'était ainsi, en effet, que s'exprimait en 1868, dans les derniers jours de novembre, le *Journal officiel de l'Empire*, à l'adresse des Gambetta, des Runc, et autres opportunistes d'aujourd'hui, qui s'apprêtaient à manifester sur la tombe de Baudin.

Et l'*Egalité* conclut en ces termes : « Tout ce que nous pouvons dire pour l'instant, c'est que sans la note de l'*Officiel*, on aurait été 10,000 sur la place de la Bastille à conduire le cercueil de nos vaincus. Grâce à la note, on sera 50,000. Ce sera le premier — et le seul — résultat de la politique des résultats. »

Le gouvernement relèvera-t-il ce défi en appliquant la loi des 7 et 9 juin 1848 ? On offre de parier que non. En tout cas, gare au 23 mai !

La Bourse est restée à peu près dans les mêmes conditions qu'hier. Il y a eu cependant, au début du marché, une faiblesse relative.

On s'est entretenu, durant le marché de la fête des drapeaux du 20 juin et de la fête nationale du 14 juillet, qu'on dit arrêtée en principe. Ces deux solennités si rapprochées prêtent à dire que le gouvernement et les opportunistes comprennent la nécessité de distraire les esprits avant que la situation ne se tende davantage. Sans compter l'agitation croissante des partis intransigeants de l'extrême gauche et du socialisme, il faut bien leur compte aussi du mouvement d'opinion que provoquera, dans les derniers jours de juin, l'application des décrets du 29 mars. On espère noyer toutes les éventualités qui menacent dans cette double manifestation militaire et révolutionnaire. La distribution des drapeaux

surexcitera, croit-on, la fibre patriotique et fera oublier le respect des droits individuels à la liberté, de même que la célébration de la prise de la Bastille étouffera les protestations indignées des populations catholiques. Voilà le plan que l'on devine. Quant à son efficacité, je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on la prévoit assez mince. Les deux journées que l'on prépare n'empêcheront pas une minute légèrie de la vraie liberté de faire entendre ses griefs et d'obtenir les sympathies de tous ceux qui respectent encore les plus nobles mouvements de la conscience.

Le président de la République doit faire une visite à M. Martel, au moment où j'écris. Tout va être tenté, dit-on, pour persuader au président du Sénat qu'il ne doit pas donner sa démission. Les opportunistes tiennent, en effet, pour certain le triomphe de M. Jules Simon, lors du remplacement de M. Martel au fauteuil présidentiel du Sénat, si l'on n'évite pas le scrutin. La France se prononce, elle-même, ce soir, pour l'élection de l'ancien premier ministre, si prestement renvoyé par le maréchal de Mac-Mahon. On voit de quel côté souffle le vent, en assistant à cette significative évolution de la feuille de M. Emile de Girardin.

Cependant, de l'avis de tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher de la personne de M. Martel, il est impossible que ce dernier puisse monter un seul instant au fauteuil. Sa faiblesse serait telle qu'il ne saurait quitter sa chambre. D'après le *Français*, il aurait même dû espacer sur plusieurs jours les visites de ses amis les plus obligés. Aujourd'hui M. Grévy, demain M. Gambetta. Vous voyez que M. Martel est à peine au début d'une convalescence.

La Commission du budget s'est réunie ce matin et a entendu divers rapports. Elle hâte ses travaux autant que possible.

M. de la Porte vient de lire à la commission du rachat des ponts à péage son rapport sur la proposition qui est signée en même temps par cent députés. La Commission s'est mise d'accord avec les ministres de l'intérieur et des travaux publics.

L'Union annonce ce soir que sur 14 archevêques et 70 évêques, on a pu lire la protestation de 78 prélats contre les décrets du 29 mars ; il ne reste plus à connaître que celle que ne manqueraient pas de formuler : Mgr l'archevêque de Bourges et NN. SS. les évêques de Beauvais, de Gap, de St-Jean de Maurienne, de St-Brieuc et de St-Claude.

INFORMATIONS

M. de Freycinet a reçu hier de Rome des nouvelles qui lui font perdre tout espoir d'un arrangement avec le Saint-Siège relativement aux décrets du 29 mars. Telles sont, disent les *Tribunes*, les déclarations qu'il a faites, hier matin, au conseil des ministres.

Des souscriptions avaient été organisées dans Paris, en vue de la manifestation communaliste du 23 mai. Le préfet de police vient de les interdire.

C'est aujourd'hui qu'expire le délai des quinze séances auxquelles M. Godolle ne pouvait assister.

Dés demain, le député de la Seine reprendra possession de son siège.

Le vénérable cardinal Mac Closkey, appelé en témoignage dans un procès qui occupe en ce moment l'attention du public anglais, s'est vu poser cette question : « Quelle est la valeur du livre intitulé : *Les Monita*, et attribué à la Compagnie de Jésus ? » Le cardinal a répondu que ce livre avait été écrit par un Jésuite qui avait quitté son ordre et l'Eglise, et qui les avait attaqués, par esprit de vindicte, avec acharnement. Ce livre, a dit le cardinal Mac Closkey, n'est qu'un tissu de mensonges, je l'affirme, et mainte et mainte fois, on l'a prouvé de la manière la plus indiscutable.

Le *Mémorial de la Loire* raconte des faits sacrilèges, qui montrent où mènent les citations antireligieuses qu'il tirent de la campagne gouvernementale dirigée contre les congrégations.

À la Ricamarie, des malfaiteurs ont, de dimanche à lundi, renversé et brisé huit croix de la paroisse, sur neuf qui existent. Nous devons ajouter que cette neuvième croix, dite *croix de mission*, solidement enclavée dans un piédestal de pierre massive, en fonte épaisse et soutenue par un tuteur de même métal, eût exigé trop d'efforts et trop de temps pour être renversée. La croix centrale du cimetière a été brisée en deux morceaux.

Des croix qui avaient survécu aux plus mauvais moments de la Révolution, un vieux monument de la piété du seizième siècle, n'ont pas trouvé grâce devant ces vandales.

Le *Trojan*, navire qui doit ramener de Natal, S. M. l'impératrice Eugénie, fera ses essais demain 12 à Southampton. Ce navire doit être le meilleur de la magnifique flotte de l'*Union Steamship Company*. Il prendra l'impératrice à Natal, le 25 juin, sera à Madère le 21 juillet et à Southampton dans la matinée du 23.

Le directeur de l'école libre congrégationniste d'un chef lieu important du Midi signale à l'*Univers* le fait suivant :

Hier, le brigadier de la gendarmerie de X... vint m'informer que ces quatre hommes, auxquels je donnais un professeur tous les jours depuis plus d'un an, ne venaient plus recevoir de leçons.

Le colonel, après avoir constaté le progrès de la brigade pour l'écriture et l'orthographe, lui avait demandé où ses hommes prenaient des leçons. — « Chez les frères, qui leur font la classe gratuitement, tandis qu'un des maîtres-adjoints de l'école leur prenait 10 fr. par mois, chacun, pour trois leçons par semaine ; seulement. — C'est dommage ! fit le colonel. Mais la circulaire ministérielle est-elle positive ; il n'y a pas à abolir. Allez, à votre retour, remerciez ces bons frères, et aux autres que vos confrères n'ont plus pris de leçons chez eux. »

Ces braves militaires ont dû s'incliner devant la volonté de M. le ministre de la guerre. Ainsi le veut la liberté républicaine. De pareils faits se passent de commentaire.

Le *Mot d'Ordre* dit d'apprendre de source sûre la très prochaine nomination du général Grévy au commandement en chef du 3^e corps d'armée à Rouen, en remplacement du général Borel.

Il est décidé, en raison de la plus-value probable de 9 millions pour cette année dans le budget des postes et télégraphes, que l'Administration espère, en 1884, 200 nouvelles recettes des postes ; que le tarif kilométrique des facteurs ruraux sera augmenté ; qu'à Paris le service de la transmission par tubes pneumatiques sera étendu aux communes annexées.

Le bruit court à Berlin que le comte Dimitri Nesselrode succèdera probablement au prince Gortschakoff.

Le correspondant à Berlin du *Télégraphe* apprend de bonne source que probablement il sera fait, dans quelques jours une proposition tendant à amener une intervention étrangère en Albanie.

On proposera vraisemblablement de confier à l'Italie la mission de mettre fin à la crise albanaise.

D'après le *Figaro*, un colonel, commandant un régiment de ligne, serait tellement accablé de demandes de congé pour ses hommes, qu'il aurait été obligé de mettre au rapport l'ordre suivant :

« Beaucoup de militaires font adresser au colonel des demandes de congé par des députés ou des sénateurs. Le colonel rappelle aux hommes que les demandes de ce genre ne peuvent être adressées que par la voie hiérarchique. »

Gare aux vengeances des députés radicaux dont les recommandations sont ainsi dédaignées.

Jusqu'à présent, le gouvernement japonais n'a pas eu d'attaché militaire à ses diverses légations à l'étranger.

Cette lacune va être comblée. Nous apprenons, en effet, que le commandant Tradjima vient d'être nommé attaché militaire à la légation japonaise à Paris.

L'*Univers* reproduit aujourd'hui une lettre dans laquelle Mgr l'évêque d'Alger déclare donner sa complète adhésion à celle adressée à M. Grévy, par Mgr l'archevêque d'Alger.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

de l'incendie en une demi-heure. On ignore la cause du sinistre. Le feu a éclaté vers deux heures après-midi, quelques instants après l'arrangement des lits par la servante. On croit que des allumettes chimiques, égarées dans un des lits, auront pris feu.

Quelques meubles de la pièce incendiée ont pu être sauvés.

Les pertes s'élevaient à 1100 fr. portant sur la partie détruite du mobilier, la toiture de la maison et quelques dégâts à la maison du voisin M. Desruemaux, marchand de lin.

L'estaminet est tenu par M. Charles Vaccamme. A part la pièce d'un haut, aucun des locaux inférieurs n'ont été atteints. Il y a assurance.

Un duel a eu lieu ce matin à la frontière, aux abords de Mouscron.

Les adversaires étaient : le prince René de Santa Severina et M. Remiro Barbafo, journaliste.

Personne n'a été blessé.

Ces messieurs étaient assistés par un médecin de l'arrondissement.

Ils ont eu grand peine à se soustraire à la curiosité des grévistes qui, à plusieurs reprises, se sont massés autour de leur voiture.

La cause de cette rencontre n'aurait rien de politique.

Le département du Pas-de-Calais, dont les houillères se sont développées avec une rapidité prodigieuse, complètera prochainement une compagnie de pompiers.

Après avoir fait de longues et patientes recherches, la compagnie de Drocourt est arrivée au terrain houiller, et a découvert onze couches, dont neuf ont ensemble une épaisseur de 6 m. 30, ainsi que l'a constaté officiellement M. Le Flo, ingénieur en chef des mines du département.

La souscription publique du capital nécessaire à la mise en exploitation de cette nouvelle houillère aura lieu à la fin de ce mois.

Un artiste lillois, M. Camille Benoît, peintre animalier et paysagiste, vient de faire une très belle donation au musée de Lille : deux tableaux, *Le mariage mystique de Sainte Catherine*, œuvre de l'école florentine du XV^e siècle, et *Mulot sur son lit de mort*, de Pils, et cinq dessins de Paul Delaroché, de Léopold Robert et de Norblin.

M. Charles Manso de Lille vient de recevoir de la *Société nationale d'encouragement* une médaille d'honneur pour son poème intitulé *L'Inferne*, présenté au concours de 1880.

Le *Journal Officiel* d'aujourd'hui publie la liste des médailles d'honneur décernées aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'avril dernier. Voici la liste des personnes récompensées dans le Nord et le Pas-de-Calais.

M. A. 2^e classe. — Pécheur (Fidèle), mécanicien à Lille; 1857-1861 : a exposé plusieurs fois sa vie pour sauver celle de ses semblables.

M. A. 2^e classe. — Thomas (Pierre-Joseph), journalier, domicilié à Câteau; 1875-1880 : a couru de réels dangers en portant secours à deux enfants sur le point de se noyer.

M. A. 2^e classe. — Palin (Louis), chef-mécanicien à Prouvy ; M. A. 2^e classe. — Miot (Adolphe), maçon, résident à Hautchin ; Prouvy, 7 mars 1880 : ont contribué par leur énergie et leur dévouement, à arrêter les progrès d'un violent incendie.

M. A. 2^e classe. — Delattre (Edouard), capitaine au corps des sapeurs-pompiers de la ville de Lille; 1857-1863 ; M. A. 2^e classe. — Alavoine (Junival), sergent au même corps ; 21 mars 1880 ; M. A. 2^e classe. — Mille (Désiré), caporal au même corps ; 16 mars 1880 ;

Se sont distingués d'une manière particulière et ont encouragé le plus exposé leur vie dans un grand nombre de sinistres. M. A. 2^e classe. — Lancel (Emile), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Aras ; 1873-1878 : belle conduite dans divers incendies.

Les instituteurs-adjoints des écoles communales de Lille viennent de prendre la résolution suivante :

« Les instituteurs soussignés félicitent bien sincèrement les membres du Congrès pédagogique de la Sorbonne qui ont devancé leurs vœux en proposant l'obligation du service militaire pour tous les membres du corps enseignant. »

Ils demandent à être assimilés, aussitôt que possible, à leurs classes respectives, réclamant seulement la faveur d'un sursis en temps de paix pour le service de l'armée territoriale.

SAINT-PIERRE-LES-CALAIS. — Le nommé Charles-François Cools, âgé de 40 ans, menuisier, né à Dudgeel (Belgique), était séparé de sa femme, la nommée Louise-Philomène Torchi, âgée de 40 ans, couturière.

Dans l'après-midi d'avant-hier, vers trois heures, il se rendit à son domicile, rue de l'Hospice dans l'intention de se réconcilier avec elle ou de mourir après l'avoir tuée. Il était muni d'un revolver à cet effet. Au bout de quelques moments de tête-à-tête avec elle une dispute s'éleva et l'on entendit une détonation. C'était Cools qui venait de tirer un coup de son revolver à la tête de sa femme qui fut atteinte légèrement. Cette femme effrayée s'enfuit chez une voisine nommée Lépine où son mari la poursuivit et lui tira un deuxième coup qui ne l'atteignit pas.

S'étant de nouveau enfuie chez une autre voisine nommée Dubois, Cools parvint de nouveau à la rejoindre, tira un troisième coup et la voyant alors, la tête ensanglantée, se sauver en chancelant, il crut l'avoir blessée mortellement et cessa de la poursuivre.

Sans sortir de chez Dubois, tournant son arme contre lui-même, il s'en tira un coup dans la bouche qui lui fracassa la tête, et l'étendit dans une mare de sang.

Conduit d'urgence à l'hospice il succomba à cette horrible blessure dans la soirée.

La femme Cools y fut transportée également. La blessure qu'elle a reçue ne met aucunement sa vie en danger.

— LA GORGEE. — Hier matin, on a retiré d'un fossé qui longe la rue des Monts, le cadavre de H. Valentin, âgé de soixante-neuf ans, garde-champêtre dans cette commune. Le fossé dans lequel il a péri contient 1 m. 30 d'eau et a 2 mètres de largeur. Ce malheureux g-rde était en état d'ivresse, ce qui l'a empêché de se sauver.

— HAUTMONT. — On vient de dresser procès-verbal à la charge du nommé Albert B. cabaretier à Beaufort, inculpé d'homicide par négligence des règlements. Il aurait conservé dans son établissement une journée entière, J. Calot, âgé de cinquante ans, cultivateur, et lui aurait servi de l'alcool jusqu'à l'ivresse si complète que Calot a succombé dans la nuit. Le médecin a constaté que cette mort était le résultat d'un excès de boisson.

Un incendie s'est déclaré, avant-hier, à Roncq, à l'estaminet du *Cog chantant* (hameau du Blanc-Four). C'est dans la pièce occupée par les locataires de l'estaminet que le feu a pris. En un instant la toiture était en flammes. Les pompiers de Roncq se sont rendus maîtres